

MAI 2022

Publication à des fins de marketing. Veuillez consulter le prospectus de l'OPCVM et le document d'information clé pour l'investisseur avant toute décision d'investissement.



DIRECTIVES D'INVESTISSEMENT SOCIAL THREADNEEDLE (LUX) EUROPEAN SOCIAL BOND



SYNTHESE

PRESENTATION DU FONDS

Le European Social Bond Fund est un fonds domicilié au Luxembourg qui investit dans des obligations émises par des entreprises, des gouvernements et des organisations bénévoles et/ou caritatives qui s'engagent dans des activités et un développement socialement bénéfiques.

THESE D'INVESTISSEMENT SOCIAL

Notre fonds libère tout le potentiel des obligations en termes de génération de rendements financiers et d'impacts positifs sur le plan social. Par conséquent, le Columbia Threadneedle (Lux) European Social Bond Fund poursuit un objectif d'investissement durable. Les investissements durables concernent des activités économiques qui contribuent à des objectifs environnementaux ou sociaux. Ils ne doivent pas porter de préjudice important à ces objectifs et refléter des pratiques de bonne gouvernance.

Alors que les secteurs public et privé cherchent à répondre à des enjeux sociaux en ayant recours aux marchés financiers, nous considérons que les bénéfices financiers et sociaux sont de plus en plus liés, notamment en Europe, notre région cible. Le Vieux Continent fait face à de nombreux défis sur le plan social : poches de précarité persistantes, vieillissement de la population, besoin de transition vers un système économique plus vert et plus prospère, entre autres. Par exemple :

- Ces dernières années, le niveau de pauvreté a augmenté en Europe,¹ impactant les personnes percevant les revenus les plus faibles.
- D'ici 2050, le nombre de personnes de plus de 85 ans va plus que doubler, atteignant 40 millions d'individus, selon les estimations.²
- Les décès liés à la pollution atmosphérique sont évalués à environ 450.000 par an.³

Mais il existe des catalyseurs, et des opportunités, de changement. Les institutions européennes utilisent ainsi davantage le marché obligataire pour encourager ces changements, comme en témoignent les obligations sociales, durables et vertes⁴ émises par le Conseil de l'Europe, les gouvernements français, luxembourgeois, italien, espagnol et belge ainsi que la Ville de Madrid. Les entreprises jouent elles aussi un rôle crucial en matière d'innovation sociale, qu'il s'agisse d'accroître l'offre de logements abordables et de soins de santé ou de contribuer à une croissance économique plus verte, et nombre d'entre elles se tournent vers le marché des obligations pour financer ces innovations.

Elles représentent des sources d'opportunités pour les investisseurs qui participent ainsi au ciblage de résultats sociaux et en tirent parti. Notre connaissance approfondie du marché obligataire européen et notre expérience avérée de l'investissement générateur de résultats positifs nous permettent d'offrir à nos clients cette double récompense financière et sociale.

CONSIDERATIONS RELATIVES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Selon nous, la transition vers un monde neutre en carbone n'est pas uniquement un défi environnemental, mais aussi social. Si nous ne parvenons pas à enrayer le changement climatique, nous serons confrontés à d'importants aléas sociaux. A la lumière de ce constat, nous privilégions et soutenons les émetteurs qui poursuivent des objectifs de neutralité carbone en vue de maintenir le réchauffement climatique en deçà de 2 °C.

En outre, l'ampleur et la nature des mesures désormais nécessaires pour atteindre la neutralité carbone entraînent des conséquences sociales. Nous souhaitons nous assurer que les incidences négatives de cette transition, notamment en termes de pertes d'emplois dans les secteurs à forte intensité de carbone et d'impact sur la facture énergétique des ménages, soient aussi réduites que possible pour les communautés les plus démunies à l'échelle de l'Europe. Notre fonds vise à répondre à ces défis en investissant dans des émetteurs qui promeuvent une stratégie de transition équitable et s'engage activement auprès de ces émetteurs sur ce sujet.

¹ Inégalité en Europe, Banque européenne d'investissement, 2018.

² Organisation mondiale de la Santé : Tendances démographiques, statistiques et données relatives au vieillissement de la population, 2021.

³ Our World in Data, pollution atmosphérique, 2019.

⁴ Voir le site Internet de l'ICMA pour les principes de définition.

PRESENTATION DES DIRECTIVES D'INVESTISSEMENT SOCIAL

La façon dont nous mettons en œuvre notre thèse d'investissement social dans notre processus d'investissement est décrite ci-dessous :

TOP DOWN : CREATION D'UN UNIVERS SOCIAL

Méthode utilisée pour créer un univers social d'obligations investissables, en excluant celles présentant des caractéristiques sociales négatives.

NORMES MINIMALES

Méthode utilisée pour contrôler systématiquement qu'aucune obligation intégrant le Fonds ne viole nos normes.

BOTTOM-UP : INCLUSION POSITIVE

Méthode utilisée pour cibler, évaluer et analyser les obligations qui contribuent à des résultats sociaux favorables.

EFFORTS CONTINUS : GOUVERNANCE, SURVEILLANCE, ENGAGEMENT ET REPORTING

Comment la gouvernance, la surveillance, l'engagement et le reporting nous permettent d'accroître notre engagement social et d'en témoigner. La décision d'investir dans le fonds promu doit également être prise au regard de l'ensemble de ses caractéristiques et de ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus. Les informations relatives à la durabilité du fonds sont disponibles sur notre site Internet columbiathreadneedle.com.

PRINCIPAUX RISQUES

La valeur des investissements peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas leur mise de départ. Lorsque des investissements sont effectués dans des actifs libellés dans différentes devises ou dans des devises différentes de la vôtre, les variations des taux de change sont susceptibles d'impacter la valeur des investissements. Le Fonds investit dans des titres dont la valeur pourrait être considérablement affectée en cas de refus ou d'incapacité de paiement de l'émetteur, que celle-ci soit avérée ou simplement perçue. Le Fonds détient des actifs pouvant se révéler difficiles à vendre. Le Fonds peut être contraint de baisser le prix de vente, de vendre d'autres placements ou de renoncer à une opportunité d'investissement plus attrayante. La plupart des fonds investis en obligations et en liquidités offrent un potentiel limité d'appréciation du capital, ainsi qu'un revenu non indexé sur l'inflation. L'inflation est susceptible d'affecter la valeur tant du capital que du revenu généré. L'évolution des taux d'intérêt est susceptible d'affecter la valeur du Fonds. D'une manière générale, le prix des obligations baisse quand les taux d'intérêt sont en hausse, et vice-versa. La valorisation objective des actifs du Fonds peut parfois s'avérer difficile et la véritable valeur des actifs peut n'être connue qu'après leur vente. La politique d'investissement du fonds lui permet d'investir dans des instruments dérivés afin de réduire le risque ou de minimiser le coût des transactions. Le fonds peut afficher une forte volatilité des prix.








TOP DOWN : CREATION D'UN UNIVERS SOCIAL

DEFINITION D'UN UNIVERS SOCIAL

Notre méthodologie débute par la définition d'un Univers Social. Il se concentre sur l'identification des catégories d'obligations qui présentent un meilleur potentiel de génération de résultats sociaux, en ligne avec les sept secteurs que nous avons identifiés dans ce domaine. Ces derniers reposent sur une approche de hiérarchie sociale des besoins, dans laquelle les besoins « primaires » comme le logement sont fondamentaux et prévalent sur les besoins d'ordre plus général (voir Annexe pour des informations plus détaillées). L'alignement des résultats alignés sur les Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD), en tant qu'ensemble principal de priorités de développement social et durable, est également noté.

Certaines catégories font également l'objet d'un filtrage supplémentaire. C'est par exemple le cas pour notre catégorie « Facilitation sociale ». Le filtrage supplémentaire garantit que seules les sociétés de services financiers affichant un engagement social supérieur (par ex. un établissement au service explicite d'un important groupe social ou géré dans l'intérêt de ses membres, tel qu'une « mutuelle ») sont incluses dans l'univers.

Tableau 1 : Construction de l'univers en fonction de la hiérarchie sociale des besoins et des ODD⁵

Catégorie de résultat social	Principaux ODD	Opportunité et obligation associée	Filtrage supplémentaire spécifique
Besoins sociaux primaires		Logement abordable p. ex. Obligations sociales (axées sur le logement)	
Besoins sociaux fondamentaux		Santé et Bien-être p. ex. Services de santé	Les opportunités les moins intéressantes dans la santé, la nutrition et l'accès aux soins sont éliminées
Habilitation sociale		Education & Formation p. ex. Impression et publication	
Emancipation sociale		Emploi p. ex. Commerce de détail	Réalisation d'un filtrage plus strict par rapport aux normes de travail
Renforcement social		Communauté p. ex. Obligations sociales (axées sur la communauté)	
Facilitation sociale		Accès aux services p. ex. Services financiers (à vocation sociale)	Les opportunités les moins pertinentes vis-à-vis de l'accès aux services de communication, les banques non-mutualistes ou qui ne mettent pas l'accent sur des thèmes sociaux sont éliminées
Développements sociétaux économiques		Développement et Régénération p. ex. Obligations vertes	Implémentation d'un filtrage plus strict par rapport à la controverse ESG Exclusion de l'exposition au charbon et à l'énergie nucléaire (représentant plus de 10% des revenus)

⁵ Ceux-ci s'appliquent à toutes les obligations, sauf exceptions spécifiques, par exemple pour les obligations vertes, sociales ou durables.

EXCLUSIONS DE L'UNIVERS

Notre engagement social positif implique que certaines catégories d'obligations sont exclues de cet univers. Il s'agit d'industries et d'émetteurs qui affichent selon nous un impact social ou de durabilité minimal ou qui présentent des risques élevés d'impact négatif. Si possible, nous affinons notre sélection au niveau de chaque obligation. Par exemple, les obligations souveraines sont exclues, contrairement à leurs homologues vertes, sociales ou durables.

Tableau 2 : Secteurs exclus de la création de l'univers

Avantage social minimal ou inhabituel ⁶	Risque négatif élevé en matière d'Impact social et de durabilité
Publicité	Aérospatiale/défense
Boissons	Transport aérien
Courtage	Prêts automobiles
Télévision par câble et satellite	Pièces et équipements automobiles
Courtage d'assurance	Constructeurs automobiles
Investissements et services financiers divers	Energie – Exploration et production
Conditionnement	Obligations souveraines étrangères (en cas d'utilisation générale des fonds levés pour un gouvernement central)
Contenus médias	Jeux
Médias – diversifiés	Obligations garanties par un gouvernement (en cas d'utilisation générale des fonds levés pour un gouvernement central)
Machines	Sociétés énergétiques intégrées
Assurance monoligne	Métaux/mines hors acier
Assurance multi-lignes	Raffinerie et vente de pétrole
Loisirs et voyages	Equipements et services pétroliers
Réassurance	Acierie et vente d'acier
Logiciels/services	Tabac
Dettes souveraines	
Matériel et équipement technologiques	
Emetteurs non européens (hors obligations internationales ou sociales)	

En outre, nous procédons à un certain nombre d'exclusions conformément à nos normes minimales (voir au verso).

Alors que certains de ces projets peuvent être mis en œuvre dans le cadre de la création de l'Univers, d'autres sont réalisés grâce à des recherches approfondies que nous entreprenons sur la base d'obligations spécifiques pour le Fonds.

⁶ De temps à autre, des émetteurs particuliers dans ces catégories peuvent être éligibles à l'inclusion, par exemple une société de médias qui se concentre sur des contenus pédagogiques.

NORMES MINIMALES

- 1. Respect des normes :** Exclusion suite à toute violation avérée des principales normes et des standards internationaux, tels que le Pacte mondial des Nations unies, les Normes du travail de l'OIT des Nations unies et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies.⁷
- 2. Focus sur les énergies renouvelables :** nous évitons les émetteurs qui tirent des revenus substantiels (>5%) de la production d'électricité à partir d'énergie nucléaire et de charbon ou de l'exploitation minière de charbon thermique, ainsi que de l'extraction et de la production de pétrole et de gaz (conventionnels et non conventionnels⁸), ou qui réalisent d'importantes dépenses d'investissement (>10%) dans ces domaines. Dans ce cadre, nous cibons des entreprises qui affichent une dynamique tournée vers l'avenir et qui ne consacrent pas plus de 15% de leurs dépenses d'investissement à des activités contributives dans ces secteurs exclus.⁹

L'exploitation minière de charbon thermique englobe la vente et le transport de charbon thermique. Le critère relatif aux ventes s'applique aux entreprises qui tirent plus de 5% de leurs revenus d'activités de vente en lien avec des produits miniers. Le critère relatif au transport s'applique aux entreprises qui tirent plus de 5% de leurs revenus d'activités de transport en lien avec des produits miniers. Il peut par exemple s'agir d'un opérateur ferroviaire dont plus de 5% des revenus proviennent du transport de charbon thermique. Le Fonds contrôle ces critères au mieux de ses possibilités.

Le pétrole et le gaz non conventionnels ne sont pas différents du pétrole et du gaz « conventionnels » du point de vue chimique. Ils se distinguent par leur localisation souterraine ou la nature inhabituelle de leurs réservoirs, qui nécessitent de recourir à des méthodes d'extraction complexes, lesquelles peuvent avoir des conséquences géologiques néfastes sur les populations. L'une de ces méthodes est le forage arctique, qui met selon nous gravement en péril les écosystèmes et les populations arctiques vulnérables. La prospection pétrolière et gazière peut également nuire à la pêche, au tourisme et à d'autres activités économiques plus durables. *Conformément au Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (PSEA), les zones sensibles à cet égard sont les écosystèmes entourant les calottes glaciaires arctique (au nord) et antarctique (au sud).*

Dans la mesure du possible, le transport et le raffinage de pétrole et de gaz conventionnels seront inclus dans notre processus de filtrage.

Dans le cas d'une obligation verte, sociale ou durable provenant d'un émetteur issu du secteur des services aux collectivités et généralement exclu pour les raisons susmentionnées, nous pouvons investir lorsque nous identifions des efforts destinés à soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Dans tous les cas, nous veillerons à ne pas financer (via l'affectation des fonds levés) l'augmentation d'une quelconque production absolue ou capacité de production de charbon thermique et/ou de produits/services en lien avec le pétrole et le gaz.

Tous les émetteurs issus du secteur des services aux collectivités seront soumis à notre processus d'engagement en faveur de la transition climatique et énergétique (voir Engagement ci-dessous) afin de nous assurer que nous investissons dans des entreprises dont les trajectoires d'émissions sont conformes à des objectifs fondés sur la science (2 °C) au regard d'analyses crédibles.

- 3. Amélioration de la santé :** nous avons une tolérance minimale pour la production de tabac ou d'alcool. Plus précisément, la production de tabac ne doit pas représenter plus de 1% des ventes et la production d'alcool, plus de 5% des ventes. Nous excluons également les sociétés classées comme producteurs de tabac et d'alcool dans le cadre de la création de l'univers.¹⁰

⁷ Pacte mondial des Nations Unies, conventions fondamentales de l'OIT ; travail des enfants ; chantage et fraude ; controverses environnementales graves (voir aussi Exclusion des impacts environnementaux graves ci-dessous). Evaluation éclairée par les données de MSCI ESG Research : leur évaluation d'un « échec » ou du score le plus faible entraîne l'exclusion.

⁸ Le pétrole et le gaz non conventionnels désignent les sables bitumineux/pétrolifères, le pétrole et le gaz de schiste, ainsi que les produits issus des forages arctiques.

⁹ Nous nous référons dans la mesure du possible à la Transition Pathway Initiative, les lacunes pouvant être comblées par des données MSCI (CO2 par production d'électricité). Ils sont tous deux testés par rapport au scénario à deux degrés de l'Agence internationale de l'énergie (2017) (voir « Perspectives des technologies énergétiques 2017 », OCDE/AIE, Paris, figure 6.7).

¹⁰ Production de tabac représentant plus de 1% des ventes, production d'alcool représentant plus de 5% des ventes. Nous excluons également les sociétés classées comme producteurs de tabac et d'alcool dans le cadre de la création de l'univers. Evaluation éclairée par les données de MSCI ESG Research.

4. Cohésion sociale : nous excluons les émetteurs tirant des revenus substantiels des divertissements pour adultes et des jeux d'argent. Plus précisément, les divertissements pour adultes ou les jeux d'argent ne doivent pas représenter plus de 5% des ventes. Nous excluons également les sociétés classées comme appartenant aux secteurs des divertissements pour adultes ou des jeux d'argent dans le cadre de la création de l'univers.¹¹

En outre, nous attendons de toutes les entreprises qu'elles reconnaissent l'importance d'une gestion fiscale prudente et conforme à la loi, tant pour leur contribution sociétale que pour la gestion responsable de leurs activités. Nous surveillons donc toutes les sociétés au sein du Fonds pour déceler les controverses d'ordre fiscal, avec des questions graves menant à une révision de l'éligibilité.¹²

5. Exclusion des armes : sont évités les émetteurs du secteur de l'armement et sont exclus les émetteurs ayant une activité liée aux armes controversées, y compris le phosphore blanc.¹³

6. Exclusion des impacts environnementaux graves : en plus de rechercher des opportunités d'investissement qui valorisent le capital naturel, nous évitons les entreprises faisant l'objet de graves controverses liées à l'eau ou à la biodiversité et à l'utilisation des terres.¹⁴

Combustibles fossiles	Plus de 5% des revenus provenant du charbon (y compris la vente et le transport), de l'énergie nucléaire, du pétrole et du gaz (conventionnels et non conventionnels) et de la production d'électricité Plus de 10% des dépenses d'investissement consacrées à des activités exclues Plus de 15% des dépenses d'investissement consacrées à des activités contributives
Divertissements pour adultes et jeux d'argent	Plus de 5% des ventes
Alcool	Pas de producteurs ; >5% des revenus provenant de la vente d'alcool
Tabac	Pas de producteurs ; >1% des revenus provenant de la vente de tabac
Armes	Tolérance zéro pour les armes controversées
Plus mauvaises notes ESG et controverses graves	Note CCC attribuée par MSCI et entreprises impliquées dans des controverses significatives qui violent le Pacte mondial des Nations Unies, les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

7. Régimes controversés. Nous n'investissons pas dans des pays qui appliquent la peine de mort,¹⁵ qui font l'objet de sanctions de l'UE,¹⁶ qui prennent des actions collaboratives minimales contre le changement climatique,¹⁷ qui oppriment les libertés ou qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies.¹⁸ Cela vaut également pour les entreprises entièrement détenues par l'Etat. Pour plus de clarté, lorsque nous investissons dans la dette publique, il s'agit uniquement d'obligations vertes, sociales ou durables.

¹¹ Part des divertissements pour adultes ou de l'exposition aux jeux d'argent supérieure à 5% des ventes respectivement. Evaluation éclairée par les données de MSCI ESG Research.

¹² Notre approche à cet égard s'aligne sur celle de nos Principes de gouvernance et d'investissement responsable et sur nos principes de vote par procuration, disponibles sur notre site IR. L'évaluation des controverses d'ordre fiscal est éclairée par la recherche ESG de MSCI sur les taxes et les subventions.

¹³ Production d'armes conventionnelles ou d'armes à feu pour le marché militaire ou civil représentant plus de 1% des ventes ; ventes et services connexes supérieurs à 5% des revenus et tout lien important avec des armes controversées ou nucléaires : mines terrestres, armes biologiques et chimiques (y compris au phosphore) et armes nucléaires à l'uranium appauvri. Il s'agit là d'une application plus stricte de la politique sur les armes controversées de notre société, disponible au sein de la Politique d'investissement responsable. Evaluation éclairée par les données de MSCI ESG Research.

¹⁴ Évaluation éclairée par les données de MSCI ESG Research sur les controverses graves liées à la biodiversité, à l'utilisation des terres et à l'eau.

¹⁵ Carte des sanctions de l'UE, 2021.

¹⁶ Comme ceux qui se retirent de la COP21, qui ne fournissent pas de rapport à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques par le biais des communications nationales et des rapports biennaux, 2021.

¹⁷ Nous évitons donc les pays que Freedom House qualifie d'« Etats non libres » et ceux qui sont les moins bien classés dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International. Autres questions éclairées par les données de MSCI ESG Research. Cela ne s'applique pas aux banques ou agences de développement qui ne sont pas liées à des activités controversées et qui ont joué un rôle important dans le développement du marché des obligations vertes, sociales et durables, par exemple la KfW ou la BEI.

¹⁸ La carte de matérialité du SASB fournit des indicateurs utiles pour les sujets à considérer, 2021.

BOTTOM-UP : INCLUSION POSITIVE

Notre processus d'évaluation sociale bottom-up garantit par ailleurs le respect de la forte priorité accordée à l'inclusion positive.

Avant tout investissement, l'équipe Investissement responsable analyse l'obligation concernée et rend un avis préliminaire sur l'éligibilité pour le Fonds. Une indication d'inéligibilité peut être émise sur la base d'un impact social ou socio-économique minimal, du non-respect des exigences minimales ou de problèmes ESG ou de réputation graves susceptibles d'annuler les impacts sociaux positifs.

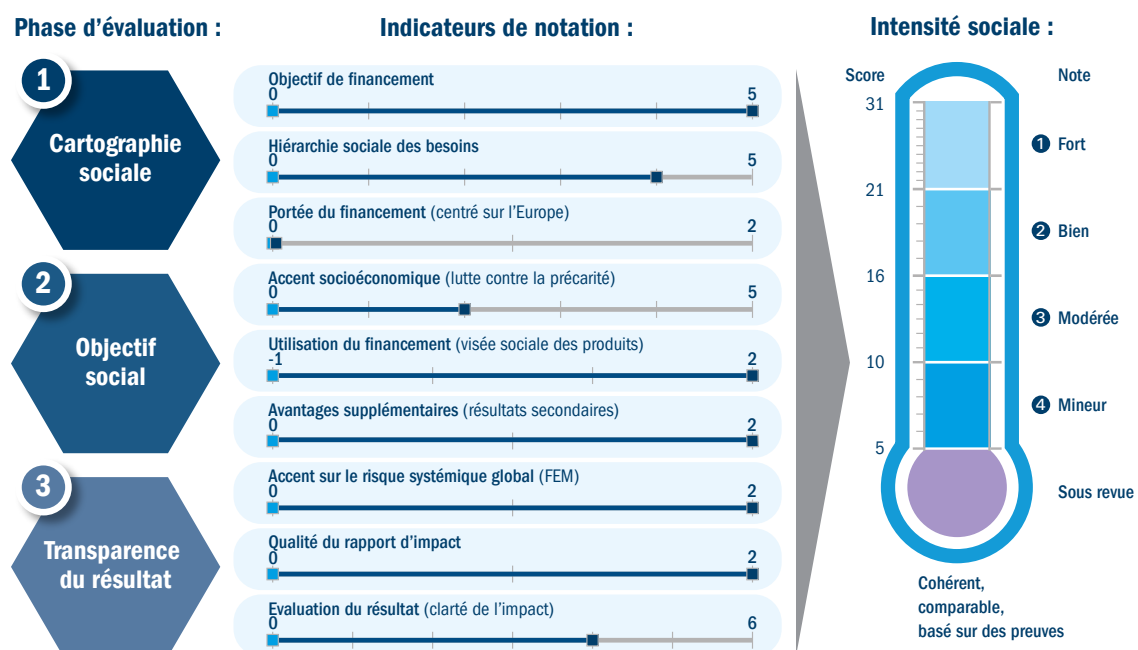
Une évaluation sociale complète est effectuée après l'investissement, pour examiner la cartographie sociale initiale avant de se concentrer sur l'objectif social puis sur l'impact. Si possible, nous cherchons à nous engager auprès des émetteurs à ce stade. Si les opportunités en la matière sont plus rares pour les obligations que pour les actions, nous cherchons à les exploiter comme source d'information et d'encouragement à suivre les meilleures pratiques.

L'évaluation sociale requiert également de la part des analystes de mettre en évidence tout risque ESG ou de réputation susceptible d'avoir une incidence sur les références sociales de l'investissement et d'évaluer si le titre mérite d'être inclus dans le Fonds. A cet égard, nous procédons à nos propres évaluations, mais nous nous appuyons sur les

données fournies par MSCI ESG Research, ainsi que sur le cadre de matérialité du Sustainability Accounting Standards Board (SASB).¹⁹ Les activités directes de l'entité en question seront évaluées mais, en cas de controverses, il se pourrait dans certain cas, qu'une partie plus large de la chaîne de valeur soit touchée. Par exemple, l'incapacité manifeste d'une entité à exercer un effet de levier pour réduire les abus commis par un fournisseur à l'encontre des droits de l'homme peut constituer un motif d'exclusion.²⁰ Nous évaluons également si les obligations vertes, sociales ou durables sont soumises à une opinion d'une seconde partie, une certification d'obligation climatique, un audit ou autre ; il s'agit d'une exigence pour les entreprises, même si nous faisons des exceptions pour certains émetteurs comme les banques de développement, compte tenu de leur expérience, normes et contrôles internes.

Le processus d'évaluation sociale est principalement effectué par l'équipe Investissement responsable, mais est également revu par notre partenaire social INCO. INCO fournit des conseils sur le processus global de recherche et a le dernier mot en matière d'évaluation de l'impact. Globalement, le processus génère un score social individuel qui peut être utilisé pour comparer les obligations qui répondent à différents besoins sociaux et surveiller l'intensité sociale du portefeuille dans le temps.

Figure 1 : Processus d'évaluation sociale complet



¹⁹ La carte de matérialité du SASB fournit des indicateurs utiles pour les sujets à considérer. <https://www.sasb.org/standards-overview/materiality-map/>

²⁰ Le Principe directeur des Nations unies relatif aux entreprises et aux droits de l'homme souligne spécifiquement l'importance de ce type de levier.

EFFORTS CONTINUS : GOUVERNANCE, SURVEILLANCE, ENGAGEMENT ET REPORTING

Des structures de gouvernance, mécanismes de surveillance et engagements de reporting sont mis en place pour prouver et garantir notre engagement social.

GOUVERNANCE ET SURVEILLANCE

Le Social Advisory Panel joue un rôle essentiel dans la révision, la remise en cause, la prestation de conseils et la surveillance du Fonds. Des contrôles de surveillance continus sont effectués par les équipes Conformité du portefeuille et Investissement responsable.

Les principaux problèmes ainsi que les évaluations sont abordés, sur une base trimestrielle, dans le cadre du Social Advisory Panel, composé de membres nommés par notre partenaire social, INCO, et du Gérant, et présidé par un membre nommé par INCO.

Avant chaque réunion du Social Advisory Panel, l'équipe Investissement responsable effectue une analyse du portefeuille afin de s'assurer que les exigences minimales continuent d'être respectées. Tout non-respect ou risque élevé de non-respect est porté à l'attention du Panel.

Le Comité a un droit de veto concernant la décision finale. Si une obligation est considérée comme inéligible ou plus éligible pour le Fonds, le gérant élaborera et mettra en œuvre un plan d'action comprenant une stratégie de sortie dans le meilleur intérêt des investisseurs sous-jacents.

L'équipe Mandate Monitoring est également chargée de garantir la surveillance du Fonds du point de vue social. Avant l'investissement, l'équipe Investissement responsable donne une opinion préliminaire à l'équipe Mandate Monitoring avec une description générale des références sociales. Sur demande de l'équipe Mandate Monitoring, nous fournissons également des aperçus réguliers de toutes nos participations et de leurs notations sociales. L'équipe s'attache en particulier à déterminer si certaines participations ne sont plus en ligne avec l'objectif social du Fonds.

Les analyses de gouvernance au niveau des émetteurs se concentrent sur les entreprises pour lesquelles des données sont disponibles. Elles font partie de l'évaluation globale des obligations sociales et servent à éclairer les dialogues mis en œuvre par la suite.

Les émetteurs souverains et supranationaux sont évalués au regard des critères suivants :

- Corruption (c.-à-d. le niveau de corruption réputé exister au sein du secteur public, selon le cadre défini par Transparency International).
- Blanchiment d'argent (c.-à-d. le niveau de blanchiment mesuré par l'Indice de lutte contre le blanchiment de capitaux de Bâle, publié chaque année par l'Institut de Bâle sur la gouvernance)

Les agences et autres entités financées par les pouvoirs publics sont contrôlées séparément afin de s'assurer que des structures de gouvernance appropriées à la nature de l'émetteur sont en place.

Nous vérifions notamment s'il existe des politiques d'audit ou réglementaires appropriées pour refléter les financements publics dont bénéficient les émetteurs ou l'importance nationale qu'ils revêtent (p. ex. organismes caritatifs et universités)

ENGAGEMENT

Nous cherchons des opportunités de nous engager auprès d'émetteurs afin de mieux comprendre leur valeur sociale et d'exercer une influence positive sur celle-ci. Nous encourageons activement l'émission d'obligations vertes, sociales et durables à la fois individuellement et collectivement, par exemple, en tant que membres du groupe de travail de l'International Capital Markets Association (ICMA) sur les obligations d'impact social.

Un autre exemple spécifique de notre approche d'engagement concerne la question de la transition climatique et énergétique. Pour les émetteurs du secteur des services aux collectivités, nous recherchons systématiquement un engagement sur une base annuelle couvrant les points suivants :

1. Rapports transparents et informatifs (p. ex. concernant la divulgation au CDP, conformément aux recommandations de la TCFD)²¹
2. Evaluation des scénarios, y compris l'alignement sur le scénario à deux degrés
3. Des objectifs concrets pour préparer et faciliter la transition
4. Intensité carbone par unité de production d'électricité et plans destinés à sa réduction²²

²¹ Nous sommes signataires des programmes du CDP. TCFD fait référence à la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures.

²² Les points 4 et 5 ne s'appliquent qu'aux entreprises qui ont des capacités de production.

5. Plans d'expansion/réduction de la production d'énergie potentiellement non durable ou durable (charbon thermique, pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels, importance des activités de vente et de transport en rapport avec des produits miniers, énergie nucléaire vs. énergie renouvelable)

Lorsque nous estimons qu'une entreprise n'établit pas de plans efficaces pour soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, nous examinons l'éligibilité des obligations correspondantes pour le Fonds.

Si une entreprise dont les obligations sont détenues dans le Fonds indique qu'elle envisage de construire de nouvelles centrales au charbon ou nucléaires, le Gérant élaborera et mettra en œuvre un plan d'action comprenant une stratégie de sortie dans le meilleur intérêt des investisseurs sous-jacents. Les obligations vertes, sociales ou durables peuvent faire l'objet d'une exception en cas d'évaluation par une seconde partie ou par un tiers. Il est toutefois précisé que, conformément aux principes relatifs aux obligations vertes, elles ne faciliteront en aucune façon le développement de l'énergie nucléaire ou liée au charbon.

POLITIQUE LIÉE AUX INSTRUMENTS DÉRIVÉS IR ET AUX LIQUIDITÉS

Notre orientation sociale s'inscrit également dans notre approche d'investissement qui implique qu'une faible part de notre Fonds n'est pas investie en obligations, mais en instruments dérivés et en liquidités.

Nous tenons à jour une liste des contreparties financièrement approuvées, et les références en matière d'ESG de la contrepartie sont examinées tous les six mois. Nous excluons celles qui sont considérées comme violant le Pacte mondial des Nations unies et les normes fondamentales connexes ; en outre, nous surveillons des facteurs tels que les dernières investigations comptables et les avis d'audit qualifiés.²³

Conformément à l'orientation sociale du Fonds, nous n'adoptons aucune position sur instruments dérivés dans le cadre de laquelle le titre sous-jacent ne serait pas éligible, par exemple, aucune position sur le tabac, les armes ou le charbon, qu'elle soit longue ou courte. La seule exception concerne les instruments gouvernementaux, pour lesquels nous n'achetons que des obligations vertes, sociales ou durables auprès d'états éligibles, mais nous pouvons vendre à découvert des titres d'administrations publiques pour gérer la duration du Fonds. Tous les instruments dérivés sont utilisés pour répondre aux besoins quotidiens de liquidités du Fonds et aux seules fins d'une gestion efficace du portefeuille : ils ne sont pas utilisés à des fins spéculatives. Nous ne sommes investis dans aucun produit dérivé sur matières premières. Par ailleurs, nous n'attribuons pas d'impact social positif aux liquidités ou aux instruments dérivés.

REPORTING

Enfin, la transparence des résultats et de l'impact constitue un aspect fondamental de notre engagement.



Nous cherchons à communiquer annuellement l'impact de notre Fonds par le biais d'un rapport indépendant rédigé par notre partenaire social, INCO.

Par ailleurs, nous fournissons des rapports trimestriels sur le Fonds, y compris des mises à jour sur les caractéristiques sociales des nouveaux achats et les principales questions ESG et/ou d'engagement. Nous mettons régulièrement à disposition des contenus liés au Fonds sur notre site Internet, par le biais des Rapports trimestriels sur l'investissement responsable, de points de vue d'experts et de sources tierces.

Au niveau de notre société, nous avons signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU et notre approche d'Investissement responsable est évaluée annuellement sur la base de ceux-ci.

ANNEXE : HIERARCHIE SOCIALE COMPLETE DES BESOINS ET ALIGNEMENT DES ODD

Les ODD supplémentaires/contextuels s'appliquent souvent à différents domaines, un résultat pouvant par exemple être lié à la lutte contre l'exclusion sociale et la précarité et à l'ODD contre la pauvreté. La stratégie du Fonds en elle-même et le travail qui y est associé sont liés à l'ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs.

Catégorie de résultat social	Matrice de résultats	Alignement avec les principaux ODD	ODD supplémentaires/contextuels
Besoins sociaux primaires	Logement abordable <ul style="list-style-type: none"> Logement social Logement pour les travailleurs clés Logement de vie autonome Maisons de soins 		
Besoins sociaux fondamentaux	Santé et Bien-être <ul style="list-style-type: none"> Santé physique Santé mentale Mode de vie sain Réhabilitation et soutien 		
Habilitation sociale	Enseignement primaire et secondaire <ul style="list-style-type: none"> Enseignement primaire et secondaire Formation professionnelle et apprentissage Education supérieure et éducation des adultes 		 
Emancipation sociale	Emploi <ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois dans des zones défavorisées Bonnes conditions d'emploi 		 
Renforcement social	Communauté <ul style="list-style-type: none"> Aménagements locaux, services et environnement Services de soins Personnel (par exemple, aux personnes âgées) Autres services communautaires 		  
Facilitation sociale	Accès aux services <ul style="list-style-type: none"> Produits financiers abordables Prêts hypothécaires pour les primo-accédants Services professionnels Communication et services de radiodiffusion 		
Développements sociétaux	Développement & renouvellement économique <ul style="list-style-type: none"> Développement durable Transport public et communautaire Revitalisation urbaine et communautaire Infrastructure et services publics Environnement et agriculture 		  

Source : Columbia Threadneedle Investments, 2019.

DEFINITIONS

Obligations à vocation générale offrant des bénéfices sociaux généraux : Les obligations à vocation générale avec avantages sociaux sont généralement des obligations d'entreprises dont l'utilisation des fonds levés n'est pas destinée à aucune affectation particulière, mais qui génèrent implicitement un impact social positif. Il peut par exemple s'agir d'une obligation émise par un organisme de logement social.

Obligations vertes avec bénéfices sociaux : Les obligations vertes avec bénéfices sociaux sont des obligations à clause d'affectation spécifiques conformes à l'ICMA et au GFI et à la Climate Bonds Initiative (CBI),²⁴ émises principalement dans le but de financer de nouveaux projets ou des projets existants ayant un impact environnemental positif. Cependant, les fonds levés, permettent de générer également des impacts sociaux positifs.

Obligations sociales : Les obligations sociales sont des obligations à clause d'affectation spécifique conformes à l'ICMA, émises dans le but de financer de nouveaux projets ou des projets existants ayant un impact social positif.

Obligations à clause d'affectation spécifique : Les obligations à clause d'affectation spécifique sont des obligations conformes à l'ICMA, émises dans le but exclusif de financer directement des projets spécifiques prédéfinis poursuivant un objectif environnemental, social ou durable.

Obligations durables : Les obligations durables sont des obligations dont les produits reçoivent une affectation conforme aux directives de l'ICMA, émises dans le but de financer de nouveaux projets ou des projets existants ayant un impact social et environnemental positif.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur
columbiathreadneedle.com
ou appelez le 0800 953 0134*

*Veuillez noter que vos appels sont enregistrés aux fins de protection de vos données et d'amélioration de nos services.



Informations importantes : Threadneedle (Lux) est une Société d'investissement à capital variable (« SICAV ») constituée en vertu des lois du Grand-duché de Luxembourg. La société de gestion de la SICAV est Threadneedle Management Luxembourg S.A. Les actions des Compartiments ne peuvent faire l'objet d'une offre de souscription publique dans un autre pays quel qu'il soit et ce document ne doit pas être émis, diffusé ou distribué autrement que dans des circonstances qui ne constituent pas une offre de souscription publique et qui sont conformes à la législation locale applicable. Ce document a été rédigé uniquement à des fins informatives et ne représente pas une offre ou une demande d'achat ou de vente de titres boursiers ou autres instruments financiers, ou une offre de conseil ou de services d'investissement. L'achat des actions d'un fonds ne doit être effectué que sur la base des informations contenues dans le Document d'information clé pour l'investisseur et dans le Prospectus en vigueur, ainsi que dans les derniers rapports annuel et semestriel publiés et les conditions générales applicables. Veuillez consulter la section des « Facteurs de risque » du Prospectus pour prendre connaissance de tous les risques applicables à l'investissement dans un fonds, et en particulier dans le présent Fonds. Les documents susmentionnés sont disponibles en anglais, français, allemand, portugais, italien, espagnol, suédois et néerlandais (pas de Prospectus néerlandais) et peuvent être obtenus gratuitement sur demande, en écrivant à la société de gestion 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'International Financial Data Services (Luxembourg) SA, 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou sur le site Web de la société www.columbiathreadneedle.fr dans la section intitulée « Documents légaux ». Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de leur auteur à la date de publication mais peuvent changer sans préavis et ne sauraient être interprétées comme un conseil en investissement. Threadneedle Management Luxembourg S.A. Enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg), enregistré sous le numéro B 110242, 44, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. **Columbia Threadneedle Investments est le nom de marque international du groupe de sociétés Columbia et Threadneedle.**
columbiathreadneedle.com

Publié en mai 2022 | Valable jusqu'en mai 2023 | J31327 | 4734660